



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral de la justice OFJ
Domaine de direction Droit public

Approche pratique de la mise en œuvre des droits de l'Homme dans la Suisse fédérale

Xavier-Baptiste Ruedin
4 septembre 2026



Préambule de la CEDH

«[...] affirmant qu'il incombe au premier chef aux Hautes Parties contractantes, conformément au principe de subsidiarité, de garantir le respect des droits et libertés définis dans la présente Convention et ses protocoles, et que, ce faisant, elles jouissent d'une marge d'appréciation, sous le contrôle de la Cour européenne des Droits de l'Homme instituée par la présente Convention, [...]»



Article 27 de la Convention de Vienne sur le droit des traités

«Une partie ne peut invoquer les dispositions de son droit interne comme justifiant la non-exécution d'un traité. [...]»



Article 50 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques

«Les dispositions du présent Pacte s'appliquent, sans limitation ni exception aucune, à toutes les unités constitutives des États fédératifs.»



Article 5 alinéa 4 de la Constitution fédérale

«La Confédération et les cantons respectent le droit international.»



Rapports trimestriels sur la jurisprudence de la CourEDH

2026

↓ **Jurisprudence de la CEDH : 1er trimestre 2026**

PDF | 195.22 kB | 1 avril 2026

2025

↓ **Jurisprudence de la CEDH : 1er trimestre 2025**

PDF | 266.84 kB | 1 avril 2025

↓ **Jurisprudence de la CEDH : 2ème trimestre 2025**

PDF | 175.87 kB | 1 juillet 2025

<https://www.bj.admin.ch/fr/jurisprudence-de-la-cedh>



Rapport périodique sur la mise en oeuvre du Pacte ONU II

